ART. 9 BIS A N° 103

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - $(N^{\circ} 4431)$

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 103

présenté par M. Goasdoué

ARTICLE 9 BIS A

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« en »

les mots:

« dans le cadre de mesures d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.